

## CARTE DE COMMERCANT AMBULANT

### LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

à joindre au formulaire de demande de carte ou à télécharger lors de votre formalité en ligne

### DEMANDE INITIALE DE CARTE PROFESSIONNELLE

**Chef d'entreprise, représentant légal d'une société ou d'une association :**

- Personne de nationalité française : copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité
- ou
- Personne de nationalité étrangère résidant en France :
  - Ressortissants de l'Union européenne et de l'Espace économique européen : copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, si nécessaire traduit en français
  - Autres ressortissants : copie de la carte de séjour ou du récépissé de demande de titre de séjour à jour et en cours de validité
- ou
- Personne de nationalité étrangère ne résidant pas en France :
  - Copie de la pièce d'identité (recto-verso) ou du passeport en cours de validité, , si nécessaire traduit en français
- et
- 1 photographie d'identité récente et en couleur au format officiel et caractéristiques suivantes :
  - Extensions autorisées : jpeg, jpg
  - Taille maximum du fichier : 300ko
  - Dimensions autorisées à +1 et -5 pixels près : 272px X 354px

**Entreprise individuelle :**

- Copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance loyer ou facture gaz/électricité, de paiement d'assurance habitation ou de taxe foncière ou d'habitation)
- ou
- Si le commerçant est hébergé : attestation originale d'hébergement et copie d'un justificatif de domicile de l'hébergeur
- ou
- Pour une personne sans domicile stable : une attestation de domiciliation, en cours de validité, délivrée par un CCAS, CIAS ou organisme de domiciliation sociale agréé
- et
- Extrait du RCS datant de moins de 3 mois
- ou
- Pour une entreprise installée dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen : copie d'un justificatif de domicile (dernière quittance loyer ou facture gaz/électricité, de paiement d'assurance habitation ou de taxe foncière ou d'habitation) et d'un certificat d'inscription pour l'activité commerciale à l'étranger, si nécessaire traductions en français.

**Société ou association :**

- Pour une société inscrite au RCS : extrait du RCS datant de moins de 3 mois de la société
- ou
- Pour une société installée dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen : Justificatif d'inscription de l'activité commerciale à l'étranger, si nécessaire traduit en français
- ou
- Pour une association : copie du récépissé de déclaration de l'association à la préfecture, copie de l'avis INSEE et copie des statuts de l'association mentionnant l'activité commerciale

La CCI se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier.

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE LA CARTE 30€**  
**Arrêté du 19 juillet 2019**